

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

N° 2023-79

Adoption du Budget
Supplémentaire 2023 du
Grand Belfort : Budget
Principal, Budget Annexe
de l'Eau, Budget Annexe
de l'Assainissement et du
lotissement les Errues

Le 6 juillet 2023, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, M. Philippe CHALLANT, M. Stéphane GUYOD, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Fabrice JACQUES (suppléant de M. Pierre FIETIER)
M. Hervé UHL (suppléant de Mme Corinne AYMONIER)
M. Laurent STIRNEMANN (suppléant de M. Eric GILBERT)
M. François CHARMY (suppléant de M. Jean-Pierre CNUUDE)

Etaient absents :

Mme Loubna KETFI-CHARIF Vice-présidente - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente
M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : M. Miltiade CONSTANTAKATOS Conseiller
communautaire délégué
Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Samuel DEHMECHE Vice-président - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller
communautaire délégué
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : Mme Florence BESANCENOT Vice-présidente
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Nikola JELICIC (Belfort) - mandataire : M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué
M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
M. Jean-Paul MOUTARLIER (Chèvremont) - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : Mme Françoise RAVEY Conseillère communautaire
déléguée
M. Olivier CHRETIEN (Reppe) - mandataire : M. Laurent DEMESY Conseiller communautaire délégué

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : M. Philippe CHALLANT Vice-président
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie) - mandataire : M. Pierre CARLES Vice-président
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Gérard LORIDAT (Bavilliers)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Pierre GOBERT (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Alain FIORI (Petit-croix)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
M. Pierre FIETIER Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - suppléé(e)
M. Eric GILBERT (Éloie) - suppléé(e)
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : M. Michaël BRUN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h15.

Direction des Finances

Références : MM/RB/CN/MMS
Code matière : 7.1

Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2023 du Grand Belfort : Budget Principal, Budget Annexe de l'Eau, Budget Annexe de l'Assainissement et du lotissement Les Errues

Le budget supplémentaire 2023 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2023, qu'il modifie en recettes comme en dépenses.

Il a pour vocation de :

- Reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- Intégrer les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- Ajuster les inscriptions du budget primitif au regard des premiers mois de l'exercice,
- Inscrire de nouvelles opérations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des instructions comptables M57 et M49,

d'adopter le budget supplémentaire 2023 pour le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement Les Errues de Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

d'approuver le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates,

d'autoriser Monsieur le Comptable du SGC Belfort 1 à procéder, par opération d'ordre non budgétaire, aux régularisations de l'actif par un débit au compte 2820422 et un crédit au compte 1068 pour un montant de 370 462 € (trois cent soixante-dix mille quatre cent soixante-deux euros).

- Monsieur Damien MESLOT, Monsieur Jean-Marie HERZOG, Monsieur Eric KOEBERLÉ, M. Nikola JELICIC, Madame Corinne AYMONTIER, Madame Françoise RAVEY, M. Daniel SCHNOEBELEN ne prennent pas part au vote concernant l'AUTB.

- Madame Delphine MENTRÉ, Monsieur Alain PICARD, Madame Marie-Josée BAILLIF ne prennent pas part au vote concernant le Théâtre Granit.

Pour	72	
Contre	0	
Suffrages exprimés	72	
Abstentions	5	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT
Ne prend pas part au vote	9	M. Damien MESLOT, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, M. Alain PICARD, Mme Françoise RAVEY, M. Jean-Marie HERZOG, M. Nikola JELICIC, Mme Marie-Josée BAILLIF, M. Daniel SCHNOEBELEN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 juillet 2023 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 11 juillet 2023
Date de télétransmission : 11 juillet 2023
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20230706-lmc121004A-BF-1-1

I. Budget Principal – Budget Supplémentaire

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 5 509 250,68 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Hors reprise du résultat, les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 858 K€ correspondant à :

- L'ajustement des recettes de fiscalité, des dotations et des allocations compensatrices suite à la réception des notifications pour + 520 K€ dont :
 - Impôts liés à l'activité économique (CFE, TASCOM, IFER, FNGIR) : + 407 K€
 - Impôts ménages (TH, TFB, TFNB) : - 35 K€
 - TEOM : - 73 K€
 - Dotation Globale de de Fonctionnement : - 90 K€
 - Allocations compensatrices : + 75 K€.
 - CVAE : + 236 K€.

La loi de finances pour 2023 supprime la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) acquittée par les entreprises. En contrepartie, les collectivités locales se voient affecter, dès 2023, une fraction de TVA nationale pour compenser la disparition de la recette. Cette modification ainsi que la notification prévisionnelle réceptionnée pour l'année 2023 se traduit par un changement de chapitre budgétaire (chapitre 731 vers chapitre 73) ainsi qu'une augmentation de + 236 K€.

- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service Déchets Ménagers au titre de l'exercice 2022 pour + 170 K€.
- L'ajustement des recettes issues des flux de mutualisation avec le budget de la ville pour + 88 K€,
- L'ajustement de deux subventions au titre du fonctionnement du CRD : + 67 K€ de la part de la DRAC et + 8 240 € pour la subvention du Département.
- Une subvention de 4 800 € de l'école jurassienne et conservatoire de musique de Delémont pour la participation au Printemps des cuivres,

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 1 415 K€, dont :

Charges à caractère général (chapitre 011) : + 260 K€. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Diminution des frais d'acte foncier : – 30 K€
- Augmentation des frais de location des camions du service Déchets ménagers : + 120 K€ pour compenser l'allongement des délais de livraison des camions commandés ces dernières années
- Ajustement des frais d'intervention sur les matériels et logiciels dans le cadre du projet Territoire intelligent et durable : + 90 K€
- Ajustement des frais d'accompagnement au projet de territoire afin d'intégrer un séminaire à l'automne et un travail cartographique à venir : + 25 K€
- Ajustement des frais pour l'entretien de la piscine du Parc : + 21 K€,
- Ajustement des frais pour le suivi et l'animation de l'opération OPAH RU : + 10 K€

- Prise en charge des frais de déménagement de la DSI dans leurs nouveaux locaux + 10 K€
- Impact de la crise sur la hausse des prix + 10 K€.

Charges de personnel (chapitre 012) : + 110 K€

- Une augmentation prévisionnelle de + 150 K€ pour tenir compte de l'impact de l'évolution du salaire minimum.
- Le calcul du flux avec la ville de Belfort pour 2022 : - 39 K€.

Atténuation de produits (chapitre 014) : + 160 K€

- Un remboursement d'un trop perçu concernant la fraction de TVA nationale perçue en 2022 au titre de la disparition de la Taxe d'Habitation (+ 148 K€) en raison du mode de calcul institué par l'Etat sur cette recette et qui pénalise la visibilité sur cette dernière
- Un remboursement d'un trop perçu concernant le FCTVA perçu sur le fonctionnement au titre de 2022 (7 K€)
- Un ajustement de la recette perçue au titre du dégrèvement GEMAPI (+ 5 K€).

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 884 K€

- Prise en charges des travaux pour les nouveaux locaux de la DSI dans le cadre de leur location auprès de TANDEM + 880 K€ (cf. délibération spécifique)
- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules des différents services au titre de l'exercice 2022 : + 13 K€
- Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du lotissement Les Errues : + 8,8 K€
- Augmentation de la participation versée pour le fonctionnement du CSU + 2,7 K€ suite à l'augmentation du nombre de caméras concernées
- Augmentation des frais d'abonnement à des logiciels + 11 K€
- SCOT : augmentation de la participation annuelle accordée lors du conseil du 7 février 2023 : + 28 K€
- AD NFC : réduction de leur subvention annuelle accordée lors du conseil du 7 février 2023 : - 25 K€ (délibération 2023-48 du 22 mai 2023)
- Prise en compte des subventions accordées lors du Conseil communautaire du 22 mai dernier :
 - Syndicat intercommunal Territoire d'énergie 90 : + 15 000 € (délibération 2023-49)
 - Aide exceptionnelle de + 5 000 € aux populations de Turquie et de Syrie frappées par le séisme du 6 février 2023 (délibération 2023-43)
 - Subvention versée à PMA dans le cadre de Territoire innovation : inscription complémentaire + 5 000 € (délibération 2023-52)
 - Association « Hé ! Changeons... Pour notre planète » : + 1 000 € (délibération 2023-35)
 - Association « Jeunes Agriculteurs 90 » : + 1 000 € (délibération 2023-35)
 - Association sportive de Golf de l'HNFC : + 1 000 € (délibération 2023-35)
 - Association « Groupe vocal ENTRE FILLES » : + 468 € (délibération 2023-35)

Il est également proposé l'attribution ou la modification des subventions suivantes :

- AUTB : réduction de leur subvention annuelle accordée lors du conseil du 7 février 2023 : - 200 K€

- Théâtre du Granit : attribution d'une subvention de 35 K€ pour la prise en charge des frais de location de nouveaux locaux dans le cadre de la réhabilitation du théâtre
 - Bonus track : attribution d'une subvention de 10 000 € pour leur projet « Jazz à Belfort »
 - NECRONOMINON : attribution d'une subvention de 5 000 € pour l'organisation du salon consacré aux culture geek
 - MEDEF : attribution d'une subvention supplémentaire de 3 000 €
 - Association « Jeunes Agriculteurs 90 » : attribution d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation d'une opération « Un dimanche à la ferme » qui aura lieu le 6 août 2023,
 - Amicale des retraités de la ville et de l'agglomération : attribution d'une subvention de 1 400 € dans le cadre des 50 ans de l'amicale
- Prise en compte de la rétroactivité accordée dans le cadre des conventions avec les communes membres pour l'entretien des points d'apport volontaires des déchets (délibération 2023-19 conseil communautaire du 7 février 2023) + 45 K€.
 - Prise en compte des demandes reçues par différents services pour le versement d'indemnités d'imprévision pour 34 K€.

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 2 502 551,81 € est inscrite en recette comme résultat d'investissement reporté (compte 001) et la somme de 3 487 777,59 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

Les restes à réaliser d'investissement sont intégrés pour 9,58 M€ en dépenses et 3,59 M€ en recettes.

➤ Recettes réelles d'investissement

Hors reprise du résultat, les recettes réelles d'investissement sont ajustées à la hausse pour 5,1 M€.

Produits des cessions : La vente d'un ensemble de parcelles sur l'ancienne ZAC des Plutons au Football Club Sochaux-Montbéliard pour 4 250 K€ conformément à la délibération 2023-15 du 7 février 2023,

Subventions à percevoir : + 921 K€ répartis comme suit :

- Une subvention de 300 K€ versée par le Département pour le projet de station hydrogène
- Une subvention de 300 K€ versée par la fondation Mission Patrimoine pour la rénovation de la Synagogue de Foussemagne
- Une subvention de 204 K€ versée par APRR dans le cadre de la convention pour l'aire de covoiturage située vers l'échangeur de Sèvenans (cf. délibération 2022-25 du 3 février 2022)
- Une subvention de 100 K€ versée par le Département pour la rénovation du CRD de Châtenois
- Une Dotation de soutien de l'Etat (DSIL) de 37,5 K€ pour l'aménagement d'une piste cyclable Pérouse Chèvremont Belfort
- Une subvention du FNADT 29 K€ dans le cadre de la valorisation de la ceinture fortifiée
- Régularisation de la subvention versée par l'ANSSI pour le financement des chantiers de sécurisation informatique (- 50 K€)

Autres immobilisations financières : + 2,7 M€ : Dans le cadre de la vente des parcelles au FCSM, une partie de la somme fera l'objet d'un paiement échelonné. Il s'agit d'une opération équilibrée en dépense et en recette.

Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal et des Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du Lotissement Les Errues de Grand Belfort - Révision des Autorisations de Paiement / Crédit de Paiement

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 2 725 K€. Les principales dépenses sont :

- La prise en compte de l'arrêt du projet d'acquisition des terrains à la ZAC de la justice : - 600 K€
- Travaux supplémentaires sur le réseau d'eaux pluviales pour : + 100 K€
- L'impact de la hausse des prix (dont 50 K€ pour les véhicules du service Déchets Ménagers, et 100 K€ pour le marché concernant le GFU – Groupe fermé d'utilisateurs) : + 150 K€
- Prise en compte du projet d'embellissement de la façade avant de la piscine Pannoux pour 150 K€ (ravalement e façade et travaux paysager) : + 150 K€
- La régularisation du FCTVA précédemment perçu : + 10 K€
- L'acquisition d'un logiciel dans le cadre du projet numérique portant sur les actions de prévention et de sensibilisation aux déchets : + 10 K€
- Les dépenses d'investissement du service Déchets Ménagers diminuent de 371 K€. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - Achats supplémentaires de matériels pour la mise en place des zones Biodéchets + 200 K€
 - Diminution des achats de bacs bennes et conteneurs de 70 K€
 - Réduction de travaux dans divers déchetteries – 351 K€
 - Diminution des frais d'études – 150 K€
- Versement de subventions d'investissement : Prise en compte des subventions accordées lors des Conseils communautaires des 7 février 2023 et 22 mai 2023 :
 - Aides à l'achat de matériels médical pour l'installation de nouveaux médecins + 120 K€ suite à l'arrêt du dispositif d'aides à l'installation de médecins en ZIP – 20 K€ (délibération 2023-62)
 - Aide à l'installation d'un centre de soins non programmé : + 60 K€ (délibération 2023-61)
 - Réduction du nombre de subventions à verser dans le cadre des aires de retournement pour les communes : – 14 K€
- Autres immobilisations financières : + 3 M€ qui se décomposent en :
 - Dans le cadre de la vente des parcelles au FCSM, une partie de la somme fera l'objet d'un paiement échelonné. Il s'agit d'une opération équilibrée en dépense et en recette pour un total de 2,75 M€ (cf. supra).
 - La prise en compte du déficit du budget annexe Les Errues + 166 K€.
 - La reconduction du dispositif d'Aide à l'immobilier pour les entreprises + 200 K€ (cf. délibération spécifique).

3. Opérations d'ordre

Diverses opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, sont inscrites :

- Des régularisations de l'inventaires sont prévues pour 400 K€ (prise en compte du proratas temporis)
- Des écritures d'amortissements de subventions reçues en 2022 et 2023 pour 3 K€
- La régularisation du don d'un instrument de musique au CRD suite à une casse pour 2 K€

- La régularisation de l'acquisition du terrain pour le parking de covoiturage pour 102 K€
- Les écritures de rétrocession de terrains sur l'ancienne ZAC des Plutons pour 4,6 M€.

4. Equilibre des sections

Fiscalité et Dotations	600 305,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	258 230,00 €
Recettes d'ordre	3 210,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022	5 509 250,68 €
Total des recettes de fonctionnement	6 370 995,68 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 415 548,40 €
Dépenses d'ordre	400 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 815 548,40 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	4 555 447,28 €
Recettes réajustées ou nouvelles	3 671 524,00 €
Cession	4 250 000,00 €
Recettes d'ordre	5 146 337,30 €
résultat d'investissement reporté 2022	2 502 551,81 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 487 777,59 €
Restes à réaliser	3 590 332,96 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	4 555 447,28 €
Total des recettes d'investissement	27 203 970,94 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	2 725 268,07 €
Dépenses d'ordre	4 749 547,30 €
Restes à réaliser	9 580 662,36 €
Total des dépenses d'investissement	17 055 477,73 €
Besoin de financement (emprunt)	-10 148 493,21 €

Ces inscriptions permettent de réduire l'emprunt prévu lors du budget primitif 2023 de 10 148 493,21 €.

II. Budget Annexe de l'Eau – Budget Supplémentaire

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 802 392,46 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Aucune modification

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ajustées à la baisse de 80 K€ et correspondent à :

- Diminution de 150 K€ du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour lutter contre la pollution d'origine domestique : - 150 K€
- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service au titre de l'exercice 2022 : + 48 K€
- Achat supplémentaire de kits économiseur d'eau pour distribution aux particuliers compte tenu du succès de l'opération : + 10 K€
- Augmentation des frais d'entretien de 10 K€.

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 388 115,21 € est inscrite en dépense comme déficit d'investissement reporté (compte 001).

Les restes à réaliser d'investissement sont intégrés pour 1,46 M€ en dépenses et 2,28 M€ en recettes.

➤ Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont ajustées à la hausse de 96 K€ suite à la réception d'une notification de subvention par l'Agence de l'Eau.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 439 K€. Les principales dépenses sont :

- Achat et travaux de mise en place d'un groupe électrogène : + 200 K€
- L'acquisition d'un camion base de vie : + 139 K€
- Achat de divers matériaux : + 60 K€
- Travaux supplémentaires : + 40 K€ (Pont LEGAY).

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022	802 392,46 €
Total des recettes de fonctionnement	802 392,46 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-80 160,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	-80 160,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	882 552,46 €
Recettes réajustées ou nouvelles	96 000,00 €
Restes à réaliser	2 288 229,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	882 552,46 €
Total des recettes d'investissement	3 266 781,46 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	439 000,00 €
Restes à réaliser	1 467 757,80 €
Déficit d'investissement reporté 2022	388 115,21 €
Total des dépenses d'investissement	2 294 873,01 €
Besoin de financement (emprunt)	-971 908,45 €

Ces inscriptions permettent de réduire l'emprunt prévu lors du budget primitif 2023 de 971 908,45 €.

III. Budget Annexe de l'Assainissement – Budget Supplémentaire

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 607 637,92 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 13 K€ correspondant à l'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service lors de l'exercice 2022.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de + 50 K€ et correspondent à :

- Diminution du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour la modernisation du réseau : - 40 K€
- Ajustement à la baisse des flux concernant l'entretien du bâtiment rue des carrières : - 19 K€
- Augmentation des frais pour diverses prestations : +36 K€
- Augmentation des achats de produits réactifs : 50 K€
- Augmentation de la participation au syndicat du SIABEM pour participer aux travaux suite à la détérioration des berges par des ragondins : + 10 K€

- Augmentation des frais de sous-traitance : + 10 K€,
- Augmentation des frais d'audit sécurité sur divers ouvrages : + 2 K€.

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 885 709,27 € est inscrite en recette comme résultat d'investissement reporté (compte 001) et la somme de 677 049,82 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

Les restes à réaliser d'investissement sont intégrés pour 1,78 M€ en dépenses et 219 K€ en recettes.

➤ Recettes réelles d'investissement

Aucune modification

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 450 K€ pour l'achat et les travaux de mise en place d'un groupe électrogène.

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	13 178,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022	1 607 637,92 €
Total des recettes de fonctionnement	1 620 815,92 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	50 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	50 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 570 815,92 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Solde d'investissements reportés	885 709,27 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	677 049,82 €
Restes à réaliser	219 940,25 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 570 815,92 €
Total des recettes d'investissement	3 353 515,26 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	450 000,00 €
Restes à réaliser	1 782 699,34 €
Total des dépenses d'investissement	2 232 699,34 €
Besoin de financement (emprunt)	-1 120 815,92 €

Ces inscriptions permettent de réduire l'emprunt prévu lors du budget primitif 2023 de 1 120 815,92 €.

IV. Budget Annexe du Lotissement Les Errues – Budget Supplémentaire

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 8 860,40 € est inscrite en déficit de fonctionnement reporté (compte 002 en dépense).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Aucune modification

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Le déficit constaté est pris en charge par une recette du même montant en provenance du Budget Principal (recette au chapitre 75).

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 166 540,07 € est inscrite en déficit d'investissement reporté (compte 001 en dépense).

➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

➤ Recettes réelles d'investissement

Tout comme pour la section de fonctionnement, ce déficit est pris en charge par une recette du même montant en provenance du Budget Principal (recette au chapitre 16).

3. Equilibre des sections

Prise en charge du déficit par le Budget Principal	8 860,40 €
Total des recettes de fonctionnement	8 860,40 €
Déficit de fonctionnement reporté	8 860,40 €
Total des dépenses de fonctionnement	8 860,40 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Prise en charge du déficit par le Budget Principal	166 540,07 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	166 540,07 €
Déficit d'investissement reporté	166 540,07 €
Total des dépenses d'investissement	166 540,07 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €